



Source principale :
Vous n'aurez pas les enfants, Valérie Portheret, XO document, 2020
(voir détail en fin de dossier)

Le camp de Vénissieux : 26-29 août 1942



Chien Ngo-Tong / Collection Klarsfeld

Au 25/27 avenue de la République, à Vénissieux, tout proche de Saint-Fons, des plaques sur un mur, derrière lequel se dresse désormais un pôle emploi et un vendeur de tacos, nous rappellent qu'ici, dans ce qui fut le «camp de Vénissieux», des événements tragiques eurent lieu.

Dans toute l'Europe conquise, la destruction systématique des Juifs d'Europe est progressivement mise en œuvre dans le cadre de la «solution finale».

En cet été 1942, la France conserve, pour quelques mois encore, dans la zone sud une relative indépendance. Certes le Maréchal Philippe Pétain et Pierre Laval ont engagé la France dans la voie de la collaboration et de la «révolution nationale»; certes leur gouvernement a promulgué (en 1940 et 1941) une série de lois antisémites; certes les Juifs (étrangers d'abord puis français) peuvent être internés sur simple décision administrative des préfets ; certes les décisions qui sont prises en 1942 annoncent le pire mais, malgré tout, la zone dite «libre» est encore synonyme d'espoir. Pourtant...

Les mesures prises de mars à août 1942

Le premier convoi de déportés part de Drancy le 27 mars 1942.

Les Juifs de la zone occupée doivent porter l'étoile jaune depuis le 7 juin 1942.

Le 25 juin 1942, les Allemands exigent que leur soient livrés 22 000 juifs dont 40% de Juifs français. Le gouvernement de Vichy refuse de livrer les français et, en compensation, propose de livrer des juifs étrangers de la zone sud (le nombre de 10 000 est avancé, finalement environ 7 000 personnes seront arrêtées). La police et la gendarmerie françaises sont partie prenante dans ces opérations.

Le 2 juillet, Oberg (un gradé SS, chef de la police allemande en France) et René Bousquet (secrétaire général de la police de Vichy) définissent à travers les accords qui portent leur nom les modalités des déportations à venir. Seuls les adultes sont concernés. Pierre Laval (qui est revenu au pouvoir en tant que « chef du gouvernement » en avril 1942 et qui s'implique beaucoup dans les déportations), déclare le 4 juillet que les enfants doivent également être déportés car on ne sépare pas des familles (« dans une intention d'humanité », dit-il cyniquement ...). Ainsi, parmi les 13 000 personnes raflés et entassés au « Vel d'Hiv » les 16 et 17 juillet, on compte 4 000 enfants.

Le 5 août une circulaire ordonne l'arrestation des tous les juifs entrés en France après le 1er janvier 1936 (Allemands, ex-Autrichiens, Polonais, Tchécoslovaques, Estoniens, Lithuaniens, Lettons, Soviétiques...). Seuls ceux qui peuvent justifier d'un critère d'exemption échapperont à la mesure.

Critères d'exemption de déportation

Dans le télégramme du **5 août 1942** envoyé aux préfets par Henri Cado, adjoint de Bousquet, 11 critères d'exemption sont énoncés. Bousquet, qui souhaite fournir aux Allemands le « quota » demandé, fait réviser la liste qui parvient aux préfets le **18 août**. Il ne reste que 5 critères : les plus de soixante ans, ceux intransportables, les femmes enceintes, les parents d'enfants de moins de deux ans, ceux qui ont un conjoint ou un enfant français.

La rafle du 26 août 1942 dans la région lyonnaise et le sauvetage de 471 Juifs du camp de Vénissieux

Une rafle est organisée dans la région lyonnaise pour le 26 août. Le préfet de région Alexandre Angeli, en charge de la mise en œuvre de l'opération, réquisitionne le camp de Vénissieux, un ancien camp militaire excentré (quelques Indochinois de la MOI – Main d'Œuvre Immigrée- réquisitionnés pour l'effort de guerre, occupent déjà certaines des lugubres baraques). Il est prévu d'y entasser les Juifs raflés.

Lucien Marchais, le représentant du Préfet René Angeli et le commissaire René Cussonac (commissaire central de Lyon) veillent à ce que, dans le camp, tout se déroule «légalement », conformément aux instructions gouvernementales.

1016 personnes sont arrêtées par la police française puis transférées en bus jusqu'au camp où elles sont parquées en attendant d'être «triées» par une commission de criblage.

Commission de criblage

Elle examine le cas des personnes internées et définit qui peut bénéficier ou non des critères d'exemption de déportation, qui va être libéré (l'ordre de libération est signé par Claude Cordier, le chef de la division locale du service de police) ou au contraire qui va être déporté.

Les malheureux qui sont «sélectionnés» seront embarqués dans un train à Saint-Priest le 29 août pour être remis aux Allemands à Chalon-sur-Saône (sur la ligne de démarcation).

Gilles Lesage, chef du service social des étrangers à Lyon, sait depuis plusieurs jours qu'une opération est prévue et que les personnes raflées vont être regroupées dans le camp de Vénissieux.

Il fournit à des membres de l'Amitié Chrétienne, de l'Œuvre de Secours aux Enfants et de la Cimade des laissez-passer pour pénétrer les lieux afin de venir en aide aux personnes enfermées.

Il parvient surtout à imposer dans la commission de criblage des membres de l'Amitié chrétienne : l'abbé Alexandre Glasberg, Pierre Chaillet et Jean-Marie Soutou. Du 27 au 29 août, ils travaillent sans relâche sur chaque dossier, tentant de sauver un maximum de détenus : il faut réunir des papiers, des attestations lorsqu'il y en a, tricher lorsqu'il le faut avec les dates, les lieux, faire de faux justificatifs...

Bien aidés par le docteur Adam qui multiplie les certificats médicaux de complaisance (en plus de faire face à 26 tentatives de suicide), ils permettent à 471 personnes d'échapper à la déportation. Parmi elles, 108 enfants...

«Vous n'aurez pas les enfants»

Parmi les 11 critères d'exemption du décret du 5 août, il est stipulé que les enfants «non accompagnés» ne sont pas déportés. Si les décisions du 18 août annulent cette possibilité, Gilles Lesage sait que cette nouvelle instruction n'est pas parvenue aux membres de la commission de criblage du camp de Vénissieux (le télégramme a été subtilisé).

Il compte bien avec Pierre Chaillet et l'abbé Glasberg profiter de cette opportunité. Si les autorités du camp ignorent les dernières dispositions, elles peuvent en revanche en prendre connaissance à chaque instant.

C'est donc dans l'urgence la plus totale et une tension difficilement imaginable que, dans la nuit du 28 au 29 août, des membres de l'Amitié chrétienne, de l'Œuvre de Secours aux Enfants et de la Cimade vont convaincre les parents qui vont être déportés d'abandonner leurs enfants au profit de l'Amitié chrétienne. Des dizaines de délégation de paternité sont signées (voir l'exemple à la fin du document).

Comment abandonner ses enfants ?

Comment accepter de les laisser partir avec des inconnus ?

Comment accepter de ne plus jamais les revoir ?

Les parents supportent cette tragédie parce qu'ils n'ont pas le choix.

Vous n'aurez pas les enfants

Des éclats de voix s'élèvent. Une femme serre sa fille éperdument, refusant de la laisser partir. Georges Garel essaie de la convaincre, l'adjure de comprendre que c'est le seul espoir de lui sauver la vie... L'enfant est en larmes, effrayée, elle est couchée contre sa mère et l'enlace.

Georges déploie toute sa force de persuasion.

— Laissez-lui au moins une chance ! la supplie-t-il. Léah doit vivre ! D'ailleurs, son père a signé le papier...

À ces mots, la mère pousse un nouveau cri. Elle est à bout de forces et ses bras s'ouvrent enfin pour laisser partir sa fille. Mais ses cris et ses sanglots redoublent tandis que Léah, du haut de ses treize ans, a l'épouvantable pressentiment qu'elle ne reverra jamais sa mère. En s'éloignant de la baraque, elle entend les cris de sa mère se perdre dans la nuit. Près de quarante ans plus tard, ces cris résonneront encore en elle avec la même force...

« Vous n'aurez pas les enfants », Valérie Portheret (extrait p.164)

Une fois les actes signés, les enfants sont regroupés dans le réfectoire. Le dernier à les rejoindre est Oscar, 7 ans, qui porte dans le creux de sa main une dent de lait perdue dans la nuit. Ils sont 108.

Mais comment sortir du camp ?

Les 545 hommes et femmes qui n'ont pu être exemptés montent dans l'autocar qui doit les conduire à la gare de Saint-Priest où les attend le train. Les enfants s'entassent aux fenêtres du réfectoire, les parents à celles du véhicule. Ceux qui ne se reverront plus échangent un dernier regard...

Profitant de la confusion liée au départ des adultes (Cussonac et ses hommes sont occupés), les enfants sont rapidement et discrètement évacués par une sortie annexe. Rien ne les autorise à quitter le camp...par miracle aucun garde ne passe par là. Deux bus stationnés à proximité du camp (acheminés par des résistants) transportent ensuite les enfants dans un ancien couvent lyonnais, 10 montée des Carmélites.

Lorsqu'ils réceptionnent comme prévu le train venant de Saint-Priest à Chalon-sur-Saône, les Allemands constatent qu'en plus de ne pas respecter le nombre demandé de 800 déportés, aucun enfant n'est dans le convoi. Ils préviennent Bousquet qui à son tour alerte Angeli. Le préfet, fou de rage, se tourne évidemment vers Gilbert Lesage mais, comme espéré, le cardinal Gerlier couvre l'Amitié chrétienne et refuse de «rendre les enfants». Des mouvements de résistance accusent dans un tract le préfet Angeli d'être un «ignoble tartin raciste», il y est également écrit «vous n'aurez pas les enfants». Tout est dit !

Il s'agit maintenant de placer les enfants auprès de familles d'accueil avant l'arrivée de la police (qui fait une descente au couvent le 31 août). La

connaissance de l'Abbé Glasberg et de Pierre Chaillet en matière de réseaux et de filières de passage s'avère très utile. Les enfants trouvent refuge dans des familles (prévenues depuis quelques temps déjà) à Lyon et dans des communes environnantes mais aussi dans le Jura, en Ardèche, dans les Hautes-Alpes, en Haute-Loire, en Suisse...

Bien que recherchés et en danger durant toute la guerre, 105 enfants ne seront jamais repris (3 meurent à Auschwitz après avoir été retrouvés). Dans l'immense majorité, ils ne reverront pas leurs parents.

Un événement symbolique

Ce qui s'est déroulé dans le camp de Vénissieux peut être considéré comme le plus grand sauvetage d'enfants Juifs ayant eu lieu durant la seconde Guerre mondiale. Le positionnement de l'Eglise (le bras de fer entre le Cardinal Gerlier et les autorités de Vichy sera largement relayé), la mobilisation des associations (comme les œuvres sociales concernées) et des particuliers (comme les familles qui recueillent les enfants), les dénonciations de la politique antisémite de Vichy par la Résistance, l'opinion publique française largement choquée par le spectacle de ces rafles (alors que les mesures antisémites antérieures n'avaient pas soulevé beaucoup d'émotions) sont autant d'éléments qui compliquent la tâche du gouvernement. Laval se verra même contraint de ralentir le rythme des déportations.

Les acteurs du sauvetage

Gilles Lesage est le chef du service social des étrangers à Lyon, une administration du gouvernement de Vichy. C'est un résistant infiltré dans la bureaucratie vichyste. Sa fonction lui donne accès à une multitude d'informations confidentielles qu'il communique aux réseaux d'entraide et à la Résistance.

Parmi les tâches qui lui sont dévolues, le service social des étrangers participe à la sécurité dans les camps et s'occupe des démarches pour le compte des personnes internées. Il peut faire appel à des œuvres d'assistance. C'est ce que fait Lesage...

Jean Adam est encore étudiant en médecine lorsqu'il est réquisitionné comme médecin du camp (initialement pour soigner les Indochinois de la M.O.I).

Il a laissé un témoignage précieux sur le camp (voir à la suite).

L'**Amitié Chrétienne** est une association d'entraide soutenue par le diocèse de Lyon et la paroisse Saint-Alban (dans le 8e) et placée sous le patronage du **cardinal Pierre Gerlier**, primat des Gaules et ami de Pétain.

Son fondateur est **Alexandre Glasberg**, juif ukrainien converti qui connaît les pays d'Europe centrale dont sont souvent originaires les personnes enfermées, il parle le Yiddish. Citons également **Pierre Chaillet**, fondateur d'un journal clandestin et d'un réseau de résistance et son secrétaire **Jean-Marie Soutou**.

Œuvre de secours aux enfants, une organisation d'entraide juive (une des rares à exister encore à cette période). Les membres de l'OSE qui ont participé aux opérations dans le camp de Vénissieux sont **Charles Lederman, Georges Garel, Lili Tager, Denise Grunwald, Elisabeth Hirsch...**

Madeleine Barot, membre de **la Cimade** (organisation d'aide aux réfugiés)

Déposition de Jean Adam, médecin dans le camp de Vénissieux

ADRML, 31 JB 113

A travers cette déposition très précieuse, le docteur Adam nous renseigne sur le camp de Vénissieux (plan, personnel) mais aussi sur les détenus, l'ambiance et les « actes médicaux de résistance ».

DEPOSITION

de Monsieur le Docteur ADAM

Je soussigné Docteur Adam Jean déclare avoir pris connaissance
de ce texte qui représente mon témoignage et que j'en autorise l'intégration

Bagnoles le 30 - juin 1952



I° CAMP D'ARRESTATION ET DE DEPORTATION DES
ISRAELITES à SAINT-FOND- VENISSIEUX (Rhône)

1^o CAMP D'ARRÊTATION ET DE DÉPORTATION
DES ISRAËLISTES A SAINT-FOND-VENISSIEUX

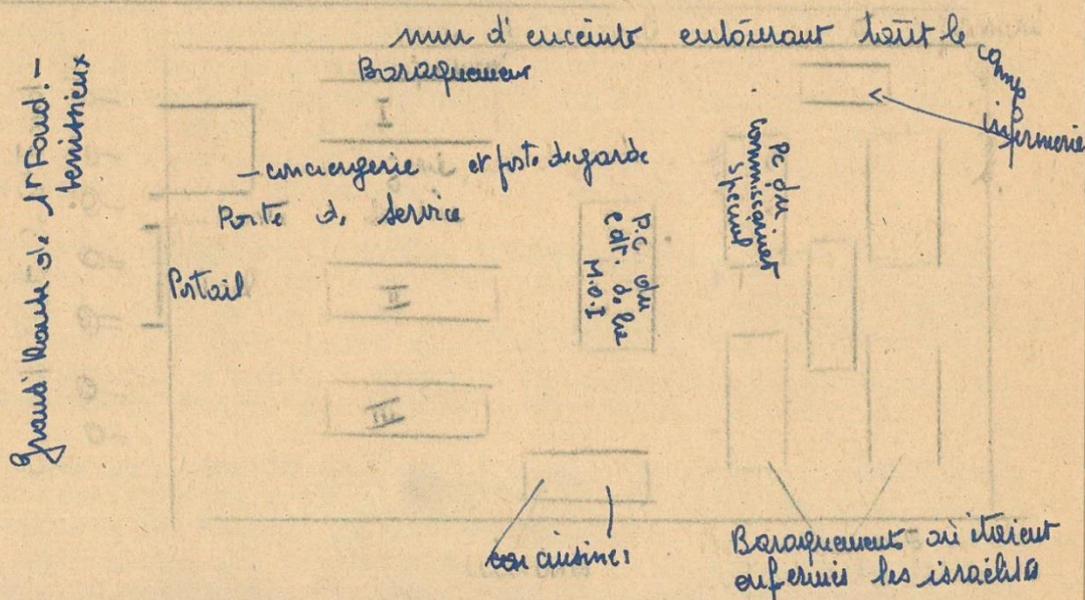
SEPTEMBRE 1941

Démobilisé en Octobre 1941, je devais encore accomplir deux années d'étude pour obtenir mon doctorat. Restant en zone sud, sur le conseil de ma famille habitant en zone interdite (P. de G.), je me rendis à LYON où j'obtins le titre de réfugié un emploi de médecin auxiliaire-infirmier dans les camps d'étrangers, plus particulièrement d'Indochinois.

Je reçus, à quelques temps de là (la date ?) un télégramme m'enjoignant de me présenter sans faute au camp de VENISSIEUX-SAINT-FOND, le lundi matin.

En arrivant aux abords du camp, je fus surpris de le trouver cerné par un grand nombre de gardes-Mobiles (fusils-mitrailleurs en position sur la route) - le camp était rempli de monde. Le commandant de la M.O. m'expliqua que j'étais affecté, comme Médecin de permanence durant le temps que durerait l'arrestation et la déportation des juifs étrangers

SCHEMA RAPPORTANT A PEU PRES LA DISPOSITION DE CE CAMP DE
VENISSIEUX



Ce schéma ne donne qu'une idée de la disposition des différents services du camp. Il n'y a pas de répartition exacte et je ne me souviens même plus très bien du nombre de baraquements.

NB/ les faits remontant déjà à quelques années, beaucoup de précisions, particulièrement sur les dates, ne manquent, également sur les noms des personnes que j'ai pu cotoyer. Il serait, de pl. fastidieux d'essayer de reconstituer heure à heure ce pénible et très morne spectacle qui dura de 8 à 10 jours. Je ne peux donner que quelques renseignements, signaler quelques faits, en toute objectivité.

1°-Les israélites détenus à VENISSIEUX avaient été arrêtés pour la plupart dans les grandes villes du centre, LYON, surtout GRENOBLE..... ils ignoraient presque tous, ainsi que le personnel "extraordinaire" du camp et même les G.M. le motif et le but de cette arrestation, mais bon nombre avaient entendu parler de l'arrestation et de la déportation des israélites de PARIS, qui venait d'avoir lieu. Les délégués de VICHY leur disaient qu'ils étaient réclamés par les allemands pour être affectés dans des camps de travail. Malgré ce mystère, l'état d'esprit des détenus fut rapidement angoissé et atteignit le désespoir.

PERSONNEL DU CAMP: comprenait deux parties:

- a) personnel ordinaire: quelques groupes d'indochinois exécutant les principaux services de ravitaillement, de cuisine, de nettoyage - et les cadres de la M.O.I. un commandant colonial et son second.
- b) personnel extraordinaire: arrivé dans le camp pour s'occuper des détenus: quelques envoyés de VICHY dont un commissaire principal, spécialement chargé de régler le sort des arrêtés et de leur départ, disposant de grands pouvoirs, en l'occurrence personnage dont je ne me souviens plus du nom, assez fort, autoritaire, soumis si scrupuleusement aux ordres qu'il avait reçu et qu'il recevait d'heure en heure de VICHY, qu'il en paraissait aisé à sa besogne. G.M. gendarmes.
- c) a ces deux groupes officiels, s'adjoignit dans les premiers jours un personnel et toute une série de services officieux, plutôt tolérés qu'invités: les groupes confessionnels uniquement préoccupés d'offrir leurs services et la fuite quand ils le pouvaient aux détenus - groupes des israélites lyonnais, des jeunes protestants, des scouts catholiques...
- d) quelques mots sur le service médical: il devait théoriquement être constitué de deux parties: l'une composée de deux médecins praticiens de VENISSIEUX devait constituer une espèce de tribunal sanitaire, qui déciderait en cas de besoin, si un interne malade ou alléguant un mauvais état de santé pouvait ou non être en-casé. L'un de ces médecins fit une apparition d'une heure dans le camp mais se rend compte du travail qu'on lui

^{Pontit}
demandait et ne revint plus. L'autre, ne mit pas une seule fois les pieds au camp. Donc ce groupe médical a fonction d'arbitre suprême fut inexistant.

l'autre: composée de deux médecins ordinaires des camps d'indochinois, le Docteur AUFSCHLAGER et moi-même. Le docteur AUFSCHLAGER très âgé (70 ans au moins) alsacien expulsé eut dès les premiers jours une très mauvaise impression de l'évènement et dès ce jour posa sa démission et ne revint plus - moi-même n'ayant pas encore le titre de Docteur en médecine, ce qui me rendait parfois la tâche plus ardue, sachant pertinemment que mon autorité n'était pas officiellement établie. Notre rôle en tant que médecins de la M.O.I. réquisitionnés sur place, devait théoriquement se limiter à donner les soins nécessaires aux détenus pendant leur séjour dans le camp et nous n'avions administrativement aucune autorité sur le sort des déportés.

En réalité, je fus extrêmement pris par les soins à donner mais davantage encore par la mission de défenseur, d'expert, de juge, dont je dus me charger en l'absence des trois autres médecins. Sans autorité définie, je dus agir le plus souvent par flattery et bien plus souvent encore par des mesures d'inertie et de sabotage caractérisés (faux empoisonnements, simulacres, faux diagnostics).

J'ajoute que dès les premiers jours, je fus aidé, surtout dans mon travail de soin par deux infirmières de la Croix-Rouge, déléguées à l'infirmerie ainsi que par quelques infirmiers anamites. (Noter au passage qu'en général les anamites et indochinois du camp restèrent très indifférents à ce spectacle auquel ils ne comprenaient pas grand'chose).

LES DETENUS

Des israélites étrangers, de toutes les nationalités: des alsaciens, des allemands, des polonais, plus affolés que tous les autres, certains échappés déjà de camps allemands et décidés à tout plutôt que d'y retourner ou de se faire reprendre. Des espagnols, en France depuis la Guerre d'Espagne, des grecs... (hormis bien entendu quelque protégés du consul américain et ceux des pays alliés à l'Allemagne) Un cas particulier fut celui des israélites belges entrés en France comme réfugiés en 1939 et restés chez nous. Particulièrement visés par l'ordre d'arrestation qui spécifiait que devaient être arrêtés les israélites étrangers, entrés en France après une certaine date (1934 je crois). Ils furent un moment mis à part. On parla de les relâcher, puis une note suivante de VICHY ordonna de les faire part comme les autres.

Hommes, femmes, enfants de tout âge, de toute qualité (rabbins)

DEPORTATION: Les israélites avaient été arrêtés durant les deux dernières nuits qui avaient précédé leur arrivée à VENISSIEUX. Emmenés au camp, dans des camions de la police ou des voitures cellulaires, ils en étaient emmenés par ces mêmes véhicules, la nuit uniquement à destination d'un lieu d'embarquement inconnu. (Le bruit circula que l'embarquement se faisait dans des trains stationnés hors de Lyon). ?

Durant leur séjour dans le camp, les israélites étaient enfermés et minutieusement gardés dans les nombreux baraquements (baraquements des usines de VENISSIEUX je crois). Le camp était entouré d'un mur de briques, haut, de trois à quatre mètres. La porte des baraquements était gardée par deux G.M. en armes. Pour aller faire leurs besoins les détenus étaient accompagnés par un G.M. Ordre était donné de tirer sur tout fuyard mais étant donné la hauteur du mur d'enceinte et sa continuité, les chances de fuite étaient trop minimes pour être essayées. Il n'y eut qu'une tentative.

Chaque nuit les camions ou cars venaient s'accoler aux portes des baraquements et après un rapide recensement par tous les moyens les détenus étaient embarqués. Cris, scènes lamentables, crises de désespoir, tentatives de suicide).

Dans chaque baraquement les prisonniers étaient très nombreux, entassés sur une litière de paille ou à même les planches. Nourriture régulièrement distribuée par les services de la M.O.I. mais de fort. Les membres d'une même famille étant généralement laissés ensemble.

Il n'y eut jamais aucun ordre officiel ou officieux de séparer les enfants de leurs parents au moment du départ, mais au contraire l'interdiction par les délégués et les ordres vichyssois de procéder ainsi. Toutefois les israélites avaient entendu dire et faisaient circuler que lors des déportations de PARIS, les enfants emmenés par leurs parents avaient été pris et enlevés par les allemands aussitôt atteinte la frontière allemande. Ce fut donc une espèce de renoncement volontaire et général, après quoi les enfants furent plus ou moins ouvertement emmenés par les soins des groupes confessionnels présents.

AMBIANCE: à partir du premier jour, l'anxiété crut progressivement et au fur et à mesure que les convois se multipliaient atteignit le désespoir. Les spectacles et les bruits du camp concourraient d'ailleurs largement à créer ces états: séparation, bien que volontairement consentie des parents et des enfants avant le départ, le ronflement des moteurs la nuit et les cris et lamentations étouffés parvenant des baraquements dans lesquels on procédait à l'ap et à l'embarquement, les multiples manifestations individuelles. Il y eut en une seule nuit jusqu'à 26 tentatives de suicides: empoisonnements, section des veines du poignet, pendaisons. Un nombre encore plus important de crises de dépression psychiques, allant dans certains cas jusqu'à la véritable folie. Ces dépressions surtout fréquentes chez les femmes. Vers la fin de la semaine, la plupart de ceux qui restaient s'acheminaient vers la prostration, une espèce

de résignation hébétée coupée de temps en temps de sursauts désespérés, qui ne prirent jamais l'aspect de révolte collective.

REACTION DES TÉMOINS: En face de ce spectacle, dans cette atmosphère la réaction des témoins, cadres, M.O.I. gendarmes, G.M. fut généralement de la pitié. J'ai pu constater d'innombrables exemples de bonne volonté, d'aide de la part des gardes très souvent écoeurés du service qu'on leur commandait, essayant d'adoucir le plus possible les mesures qu'ils devaient prendre, les ordres qu'ils avaient à exécuter.

Je ne parle pas des groupes confessionnels qui se dépensaient sans compter pour adoucir le sort des partants et tenter de les sauver.

J'ajoute au sujet des témoins en général que beaucoup ne prévoyaient pas le sort exact de ces prisonniers. A cette époque, on ignorait à peu près tout en FRANCE du moins dans la masse des camps nazis d'extermination et l'on pensait un genre de réquisition pour le travail forcé en Allemagne, ou les prisonniers risquaient de souffrir mais n'allaient pas nécessairement à la mort. L'intuition des détenus en général plus sûre, surtout chez les jeunes filles qui presque toutes s'attendaient à aller servir aux soldats allemands.

Je note à nouveau comme exception à l'attitude générale des témoins, celle du commissaire spécial, dont le langage sec, dur, intransigeant son port, ne fut pas apparemment celle d'un homme révolté de ce qu'il faisait. Installé à une table dans l'un des baraquements qui était devenu son P.C. il vit défiler devant lui tous les détenus, auxquels quelques secrétaires demandaient les renseignements nécessaires à l'établissement des fiches et pour lesquels un petit groupe de représentants des organismes d'entraide confessionnelles-harcélaient sans cesse les juges en faveur d'une libération, d'un égard. A ce bureau, on conseillait aux partants de se démunir de trop grosses sommes d'argent qu'ils pourraient avoir sur eux et des objets de valeur. Les malades, à part quelques cas vraiment intransportables, furent amenés devant ce tribunal.

Il faut rapidement ajouter que la population de VENISSIEUX, bien qu'elle fut très mal informée de ce qui se passait dans le camp fut au bout de quelques jours attirée et révoltée.

RESISTANCE:

Je ne peux pas dire ou du moins je n'ai pas eu connaissance que la résistance organisée fut présente à VENISSIEUX. Elle était même d'ailleurs de nom encore complètement ignorée à cette époque par la majorité des français, surtout en zone sud. Mais il y eut, à l'intérieur du camp une petite résistance, une opposition d'esprit et d'acte aux à l'événement qui se déroulait. Reconnaissons que les résultats pratiques furent assez limités en raison de la très grande difficulté d'agir ou d'intervenir en face d'un fait déjà presque complètement accompli. Dès leur arrivée dans le camp, les israéliens étaient des prisonniers et déjà automatiquement condamnés à la déportation. Il ne pouvait y avoir que des sauvetages particuliers, individuels. Je vous ai déjà signalé que la fuite par

franchissement des murs d'enceinte était impossible ou presque. Toutes les personnes entrant dans le camp ou en sortant étaient minutieusement contrôlés, les gardes, G.M. etc., étaient très nombreux et très en vue. Malgré ça, quelques fuites par travestissement, camouflage purent être menées à bien: sous le costume d'une infirmières, d'un scout, les groupes confessionnels en réalisèrent un petit nombre. A ce premier moyen, peu facile et très limité, l'évasion. Les groupes confessionnels en adjoignent un autre, la plaidoierie auprès du Commissaire qui eut aussi ses quelques sauvés.

Le moyen le plus employé et relativement le plus efficace fut la lutte médicale. Organisme d'une infirmerie ou l'on rassembla les malades ou pseudo-malades - à laquelle rapidement un ^{Secund} baraquement fut ajouté. Les moyens sont faciles à deviner: faux diagnostics, faux malades retenus et encouragés - embusonnements. Les locaux ainsi utilisés furent comblés ^{et} continuellement. Les gens étaient couchés ^{deux} dans le même lit ou entassés sur une litière. La lutte entre le service médical et le commissaire fut ~~très~~ très âpre. Les ordres de VICHY ordonnant le départ de tout le monde, même des malades sur brancards. ^{de occasion} Cette lutte ne fut à la fin qu'une inertie complète aux ordres d'évacuation des infirmeries. Le gouvernement de VICHY plusieurs fois alerté par mes télégrammes demara sourd jusqu'au dernier jour ou un médecin fut envoyé pour inspecter rapidement les malades et confirmer ma décision de les empêcher de partir et de les faire même hospitaliser. Ce qui fut entrepris en général après le départ des derniers cas ^{hormis quelques cas que} j'avais réussi à faire envoyer isolément d'urgence pendant la semaine. Deux cents malades furent ainsi dirigés vers les hôpitaux de Lyon mais qui pour la plupart prirent la fuite dès la porte du camp franchie ou peu après leur arrivée à l'hôpital. Quelques uns ^{qu'on} ne furent pas reçus dans ces hopitaux ou en furent rapidement évacués; furent envoyés dans un camp du sud-ouest et on les libéra peu de temps après.

David Fabrykant (Juif polonais réfugié en France) cède ses droits paternels à l'Amitié chrétienne dans la nuit du 28 au 29 août 1942 afin d'éviter à ses deux enfants d'être déporté. Une des 82 **délégations de paternité** disponibles aux ADRML. ADRML, UCL 1261

- 4 NOV. 1942

Loi du 24 Juillet 1889

ARTICLE 17

Article 17

Fabrykant

L'AMITIE CHRETIENNE
Oeuvre de Secours aux Réfugiés
12 Rue de Constantine

à MM Les Présidents et Juges composant les
Chambres du Conseil du Tribunal Civil de.....

Je soussigné... *Fabrykant David*.....

Né le. *13 fev. 1894*..... à..... *Kleinminto*.....;

de nationalité... *Polonaise*..... domicilié à..... *Venissieux*.....

..... agissant en pleine connaissance de cause
et de ma propre volonté déclare abandonner à L'AMITIE CHRETIENNE, conformément
à l'Article 17 de la loi du 24 Juillet 1889 les droits de garde et de puissance
paternelle que j'exerce sur la personne de (I) *mon fils mineur et un fils mineure*

..... *Isaac*..... né le *30 avr. 1931* à..... *Anvers*..... nationalité... *Belge*.....

..... *Jeanne*..... né le *14 avr. 1932* à..... *Zybolim*..... " " *Polonaise*

qui a été pris en charge par l'AMITIE CHRETIENNE et admis sous la protection
de cette Association

En conséquence j'ai l'honneur de requérir qu'il plaise à Messieurs les
Président et Juges composant la chambre du Conseil du tribunal Civil de
..... d.e bien vouloir décider qu'il y a lieu
de déléguer à l'AMITIE CHRETIENNE les droits de Garde et de puissance paternelle
abandonnés par moi et de remettre l'exercice de ces droits au dit Etablissement

Public.

Fait à *Venissieux* le..... *28 avr. 1942*.....

Signature:

Fabrykant

Vu pour la légalisation de la signature
apposée ci dessus

à..... le.....



VALÉRIE PORTHERET
**VOUS N'AUREZ PAS
LES ENFANTS**

PRÉFACES DE
SERGE KLARSFELD ET BORIS CYRULNIK



XO
DOCUMENT

VOUS N'AUREZ PAS LES ENFANTS
VALÉRIE PORTHERET

26 août 1942. Pour répondre aux exigences des nazis, le gouvernement de Vichy ordonne la rafle des Juifs étrangers dans la région de Lyon. Au petit matin, ils sont 1 016 à être arrêtés et rassemblés dans un camp de « triage » à Vénissieux.

Nuit du 28 au 29 août 1942. Des membres d'œuvres sociales présents dans l'enceinte réussissent à convaincre les parents d'abandonner leurs enfants et de les confier à une association, l'Amitié chrétienne, seule façon de les sauver de la déportation.

Malgré les cris, les pleurs, les tentatives de suicide des mères, 108 enfants vont être séparés de leurs parents et exfiltrés du camp. De leur côté, 545 adultes sont conduits en autocar par les gendarmes à la gare de Saint-Priest, direction Drancy, puis Auschwitz où la grande majorité d'entre eux sera gazée.

Dans les heures qui suivent, la police lance une chasse pour retrouver ces enfants cachés dans un ancien couvent. Mais dans des tracts, la Résistance prévient : « Vous n'aurez pas les enfants. »

L'histoire inédite du plus grand sauvetage d'enfants juifs entrepris en France pendant la Seconde Guerre mondiale.

Une incroyable chaîne de solidarité d'hommes et de femmes qui, sous la protection du cardinal Gerlier, primate des Gaules, avaient compris que ces enfants étaient promis à la mort.



Historienne, Valérie Portheret a reconstitué, au terme de vingt-cinq ans de recherches, ce sauvetage des enfants du camp de Vénissieux, recueillant, partout dans le monde, la parole d'un très grand nombre d'entre eux. Cette histoire bouleversera à l'époque l'opinion, poussant Vichy à refuser les nouvelles demandes de déportation des Juifs formulées par les nazis.



18,90 € TTC France
2020-31/978-2-37448-066-4

Photo : Céline Leibowitz, une des 108 enfants sauvés du camp de Vénissieux.
© Coll. famille Leibowitz et des ayants droit.
Couverture : Bruno Barbette